

Monsieur Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat
Monsieur François Marthaler, conseiller d'Etat
Madame Stéphanie Cantalou, architecte cantonale
Monsieur Bernard Decrausat, président du groupe de concertation
Madame Elisabeth Wermelinger, chargée de mission

MCBA – Musée cantonal des Beaux-arts, procédure de concours – 24 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

Le concours pour le nouveau Musée cantonal des Beaux-arts requiert une procédure conforme à la Loi fédérale sur les marchés publics qui ne peut être celle du gré à gré, ni celle sur invitation, au vu des seuils atteints. Au vu de ce qui précède, seule une procédure ouverte ou sélective conforme au règlement SIA 142 est envisageable.

A ce titre, les associations d'architectes plébiscitent une mise en concurrence sous la forme d'un **concours de projets à deux degrés en procédure ouverte** selon le règlement SIA 142.

Cette procédure est optimale puisqu'elle laisse une porte largement ouverte à une participation nationale et internationale de bureaux reconnus. Elle fournit une large palette de réponses que ce type de concours exige. Elle limite fortement le risque de recours.

Si d'aventure cette forme de procédure n'était pas retenue, les associations professionnelles pourraient envisager **une procédure sélective débouchant sur un concours à deux degrés**.

Dans ce cas, les associations professionnelles demandent à ce que **30 équipes** au moins soient retenues lors du premier tour et que la présélection retienne 5 équipes de bureaux ne présentant pas l'expérience ou les références requises, à titre d'ouverture à la relève.

Dans les deux cas, les associations professionnelles soulignent que le Maître de l'Ouvrage pourraient librement inviter certaines équipes « reconnues » à soumettre leur candidature à l'une ou l'autre des procédures retenues.

Par ces propositions, développées plus en détail dans le document annexé en copie et adressé au groupe de concertation, les associations membres de l'INTERASSAR sont convaincues que le concours pour le nouveau Musée Cantonal des Beaux-arts suivra une procédure sans failles, qui garantira son plein succès et une équité d'ouverture et de traitement indispensables à un projet de cette envergure.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et, tout en restant à votre plus complète disposition pour toute collaboration à la mise sur pied de ces procédures, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour INTERASSAR

Eligio Novello
Arch EPFL

Président



Pour les associations membres, leurs présidents :

FAS
M. Emmanuel Ventura
Arch EPFL

SIA
M. Guy Nicollier
Arch EPFL

GPA
M. Lucas Godat
Arch HES

UPIAV
M. Dominik Buxtorf
Arch EPFL

